

## AIGONDIGNÉ

### Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

**DEL 2021\_066**

L'an deux mil vingt et un, le 29 du mois de juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikhaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES François à DOBIROT Philippe, COUSSET Alain à NOIZET Michel

Secrétaire de séance : Christian BAUMGARTEN

**Date de convocation : Le 23 juin 2021**

**Date d'affichage : Le 23 juin 2021**

*Fait à Aigondigné,*

*Le 29 juin 2021*

*Ont signé au registre tous les membres présents.*

*Pour extrait conforme*

## Délibération 2021\_066 : Stagiairisations

### Objet : OUVERTURES DE POSTES STAGIAIRISATIONS

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'ouvrir deux postes au service scolaire. Ce sont des agents présents dans la collectivité depuis plusieurs années sur des postes qui sont aujourd'hui devenus vacants.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste de stagiaire adjoint technique territorial et un poste d'adjoint d'animation

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à raison de 29h annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial stagiaire à raison de 28 h annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État